

CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique



EXPOSITION CANINE TOUTES RACES

avec attribution du **CACS** de la S.C.C.

les 21 et 22 février 2026

Palais des Grottes – Boulevard Paul Bezin – En intérieur



CAMBRAI

Ring d'honneur : Baby-Puppy-Jeunes- Vétérans-Couples-Paires-Meilleurs de race



Composition du jury pressenti

Ecard disponible dans la semaine
qui précède l'exposition

SAMEDI 21 février 2026

Jugements à Horaires

2^{ème} Groupe

Bouviers Suisses et Léonberg – Terre Neuve
Dogues Allemands – Rottweiler - Boxer
Shar Pei – Dogue de Bordeaux
St Bernard – Dogue du Tibet
Terrier Noir de Russie
Reste du Groupe

Céline BOTTUSSI-JOCQUEL
Paul JENTGEN (Lux)
Jean-Claude KLEIN
Paul JENTGEN (Lux)
Patrick DEWAELE
Roger BARENNE

3^{ème} Groupe

Yorkshire – Biewer
Terriers d'Écosse
Airedale et divers terriers - Staffie
Spéciale Bull Terrier
Reste du Groupe

Daniel ARNOULT
Jean-Claude KLEIN
Patrick DEWAELE
Patrick DEWAELE
Céline BOTTUSSI-JOCQUEL

5^{ème} Groupe

Spitz Allemands – Eurasiers
Spéciale Spitz Asiatiques
Podenco – Basenji – Cirneco – Akita américain
Spéciales chiens Nordiques – Chow Chow
Reste du Groupe

Daniel ARNOULT
Patrick DEWAELE
Patrick DEWAELE
Jean-Claude KLEIN
Jean-Claude KLEIN

6^{ème} Groupe

Tout le Groupe

Paul JENTGEN (Lux)

8^{ème} Groupe

Tous les Retrievers
Tous les Spaniels
Reste du groupe

Sandrine WELELE
Jean-Claude KLEIN
Roger BARENNE

DIMANCHE 22 février 2026

Jugements à horaires

1^{er} Groupe

Colley et Welsh Corgis - Shetland
Spéciale Bergers Hollandais
Bergers Allemands – Berger Australien
Berger de Beauce – Blanc Suisse
Spéciale Bobtail - Reste du Groupe

Paul JENTGEN (Lux)
Paul JENTGEN (Lux)
Roger BARENNE
Céline BOTTUSSI-JOCQUEL
Paul JENTGEN (Lux)

4^{ème} Groupe

Tous les Teckels

Céline BOTTUSSI-JOCQUEL

7^{ème} Groupe

Spéciale Barbu Tchèque – Braque Portugais
Spéciale Braques Italiens, Spinone, Burgos
Reste du Groupe

M-L HARDY BEAUCHOT
Céline BOTTUSSI-JOCQUEL
M-L HARDY-BEAUCHOT

9^{ème} Groupe

Epagneuls Nains Anglais – Caniches
Carlins – Epagneuls Pékinois et Japonnais
Chiens du Tibet – Chiens nus de Chine
Bichons – Petits Chiens Lion – Ratier de Prague
Chihuahua – Coton de Tuléar
Bouledogue Français – Boston Terrier
Reste du Groupe

Daniel ARNOULT
Daniel ARNOULT
Patrick DEWAELE
Roger BARENNE
Daniel ARNOULT
Patrick DEWAELE
Céline BOTTUSSI-JOCQUEL

10^{ème} Groupe

Irish Wolfhound – Scottish Deerhound
Reste du groupe

Anthony ANTUNES
Jean-Claude KLEIN

JURY RING D'HONNEUR

Meilleur 1^{er} Groupe Paul JENTGEN
Meilleur 2^{ème} Groupe Roger BARENNE
Meilleur 3^{ème} Groupe Patrick DEWAELE
Meilleur 4^{ème} Groupe C. BOTTUSSI
Meilleur 5^{ème} Groupe Patrick DEWAELE
Meilleur 6^{ème} Groupe Paul JENTGEN
Meilleur 7^{ème} Groupe M-L HARDY
Meilleur 8^{ème} Groupe Sandrine WELELE
Meilleur 9^{ème} Groupe Daniel ARNOULT
Meilleur 10^{ème} Groupe Roger BARENNE
Meilleur Jeune Samedi Roger BARENNE
Meilleur Jeune Dimanche C. BOTTUSSI

Junior Handling
Samedi C. BOTTUSSI
Dimanche M-L HARDY

Meilleurs Baby
Samedi D. ARNOULT
Dimanche P. DEWAELE
Meilleur Puppy
Samedi P. JENTGEN
Dimanche R. BARENNE
Meilleur Vétérans
Samedi J-C KLEIN
Dimanche J-C KLEIN
Meilleur Couple et Paire
Samedi S. WELELE
Dimanche A. ANTUNES
Classe Elevage et Lots d'Affixe
Samedi C. BOTTUSSI
Dimanche A. ANTUNES

Best in Show **Jean-Claude KLEIN**

Engagement recommandé sur Internet avec paiement sécurisé

Sans supplément : www.cedia.fr

Clôture engagements 9 février 2026 (date de réception)

CSHN – CAC de Cambrai
9 Avenue de la République
59111 LIEU-SAINTE-AMAND (France)
T 07 86 13 82 71 ou 09 65 14 99 74 ou 06 89 37 48 39

Les engagements non accompagnés de leur règlement

seront refusés

IBAN sur demande

Joindre obligatoirement une copie du virement

L'exposition se tiendra à Palais des Grottes - Bd Paul Bezin à CAMBRAI les 21 et 22 février 2026

ARRIVEE ET JUGEMENT :

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 7h30. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. Les catalogues réservés seront à retirer à l'entrée sur présentation de la carte d'exposant. Aucun accusé de réception ne sera envoyé. La carte d'exposant seront envoyées par mail ou par courrier dans les 10 jours qui précèdent l'exposition.

LOGEMENT : Exposition sans cages Prévoir vos cages et box personnels – Vastes zones réservées
ENTREE ET SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant 17h30 pour les autres.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traire la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du président du CSHN.

OREILLES COUPEES : Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens de 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (le nombre de participants par jour étant limité, la date de clôture pourra être avancée),
- b) les engagements (au poteau) le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs d'informatique,
- c) toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES (la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition)

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour d'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte.

CLASSE CHAMPION : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et du CACJ ou du CACIB.

CLASSE VETERAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire. Ils peuvent obtenir le CACV ou le CACIB.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

Some considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby, Vétérain.

Lot d'AFFIXE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

Classe Reproducteur : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

MEUTE :

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont 3 chiens minimum doivent être engagés en classe Travail.

Teckels et Terriers : Pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au **09/02/26** date de réception du courrier et au **09/02/26 par Internet**. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. Le nombre de chiens étant limité à 2000 chaque jour, la clôture pourra éventuellement intervenir avant la date si le nombre maximum était atteint. Les exposants

étrangers peuvent effectuer un versement sur notre compte bancaire et envoyer l'inscription par courrier : IBAN FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank AGRIFRPP867

REFUS ou EXCLUSIONS :

1. Des engagements. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.
2. Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;
 - c) ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée de l'exposition est formellement interdite.
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » sera demandé.

Les engagements dans les cas a) et b) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou expert-confirmateur de la race. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents, au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner et d'attribuer un qualificatif officiel sans les classifier. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniaux. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

DISQUALIF : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleures chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un Livre d'Origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le Livre d'Origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être attribué qu'à un chien classe 1^{er} Excellent. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place. Les chiens proposés pour la RCACIB peuvent obtenir la conversion en CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc...
- s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné d'avance par le CSHN et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Club Saint Hubert du Nord, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteront atteinte au prestige des juges, des membres du CSHN ou des vétérinaires de service,
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).



Club Saint Hubert du Nord

Exposition Canine Nationale

N°

CAMBRAI

les 21 et 22 février 2026

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form



Race – Rasse – Breed :

Sexe – Geschlecht – Sex : Couleur – Farbe – Colour : Poids – Gewicht – Weight :

Taille – Grösse – Size : Nature du Poil – Haar – Hair : Oreilles Coupées : OUI - NON

Nom du chien – Name des Hundes – Name of the Dog :

N° au Livre d'Origines – Zuchtbuch Nr – Registration number : (avec indication de ce livre – Mention of origine book)

Date de naissance – Geburtsdatum – Birth date :/...../..... N° Identification :

Nom du père - Name des vaters – Name of the sire :

Nom de la mère – Name der Mutter – Name of the dam :

Nom du Producteur - Name des Züchters – Breeder's name :

NOM du Présentateur (si différent du propriétaire) :
Handler name (if he is not the owner)

Nom du propriétaire - Name des Eigentümers – Owner's name :

Adresse – Address :

Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone : E-mail :

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| Intermédiaire 15 – 24 mois, monate, months | Ouverte - Open Minimum 15 mois – No dog under 15 months | Travail Working Class Minimum 15 mois No dog under 15 months | Champion Minimum 15 mois – No dog under 15 months | Jeune Jugend – Junior 9 à 18 mois – monate - months |
| BABY 4 à 6 mois, monate, months | PUPPY 6 à 9 mois, monate, months | Vétérano à partir de 8 ans | Meute Laufhundmeuten – Packs | PAIRE |
| COUPLE | Chien ne concourant pas No compet dog | Classe Elevage | Lot d'Affixe | Confirmation gratuite si le chien est exposé OUI - NON |

MODE DE PAIEMENT

1 – CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL à l'ordre du CSHN

2 – VIREMENT BANCAIRE

(IBAN : sur demande)

Joindre OBLIGATOIREMENT une copie du virement

Nbre de chiens : _____

Somme – Überwiesener – Amount :

Envoyer votre inscription et votre paiement

CSHN – CAC de CAMBRAI
26 Résidence Charles Dupas
59111 - LIEU-SAINT-AMAND (France)
07 86 13 82 71 ou 09 65 14 99 74 ou 06 89 37 48 39

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Ich erkläre hiermit, ohne Einschränkung den aus dieser Anmeldung sich ergebenden Verpflichtungen, die auf der Rückseite dieses Formulars wiedergegeben sind, nachzukommen.

I declare I accept without any restriction nor reserve the obligations of the present entry which appear overleaf.

Si mon chien est désigné "Meilleur de sa race" dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Le – Datum – Date :

Signature du propriétaire

Unterschrift des Eigentümers

Owner's signature

AGE MINIMUM POUR LA CONFIRMATION

| | | |
|--|---------------------------|-----------------|
| 1 ^{er} Groupe | | |
| Bergers Allemands - Bergers de Brie – Bouvier des Flandres | 15 mois | |
| Reste du Groupe | 12 mois | |
| 2 ^{ème} Groupe | | |
| Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart, - Cane Corso | | |
| Bullmastif, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples, Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois | 15 mois | |
| Reste du Groupe | 12 mois | |
| 3 ^{ème} Groupe (Terriers) sauf Staffordshire Terrier Américain (15 mois) | 12 mois | |
| 4 ^{ème} Groupe (Teckels) | 15 mois | |
| 5 ^{ème} Groupe Tout le Groupe sauf races ci-dessous | 12 mois | |
| Chien de Canaan, Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Ibizenco, Portugais Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu | 15 mois | |
| 6 ^{ème} et 7 ^{ème} Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois) | 12 mois | |
| 8 ^{ème} Groupe | | |
| Retrievers | 15 mois | Reste du Groupe |
| 9 ^{ème} Groupe | | 12 mois |
| Epagneuls Pékinois et Japonais | 10 mois - Reste du Groupe | 12 mois |
| 10 ^{ème} Groupe | | |
| Whippet, Petit Lévrier Italien | 12 mois - Reste du Groupe | 15 mois |

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination nitrabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Si, dans certains départements autres que celui qui est atteint par la rage (départements qui sont alors, pour simplifier, qualifiés de), une prime est attribuée par l'Etat à toute personne apportant la preuve de la destruction d'un renard, c'est pour tenter de diminuer la densité de la population vulpine dans ces territoires et éviter leur envahissement par l'enzootie rabique. Il n'en reste pas moins que les carnivores domestiques qui y sont hébergés sont seulement soumis aux dispositions réglementaires applicables dans les départements indemnes, notamment à l'article 213 du Code Rural, en ce qui concerne les animaux errants.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux du chenil.

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non-inscrits, non engagés.

A noter... A noter... A noter... A noter...

Entrée et sortie des chiens : Les chiens devront être arrivés 45 minutes avant l'heure prévue pour le jugement de la race (horaires envoyés dans la semaine qui précède la manifestation). Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur le même jour.
Si mon chien est désigné « Meilleur du Groupe » (adulte), je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin de concourir pour le titre de « Meilleur Chien de l'Exposition ».

Signature – Unterschrift*

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^{ème} prix. Ou 47 points ou un 3^{ème} prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Lévriers

Justifier de deux Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

NE CONCOURANT PAS (Feuille d'inscription obligatoire)

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge ni confirmés.

Vous devez donc remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Tarifs d'inscriptions

| Inscriptions au plus tard le 31 janvier 2026 | | Inscriptions au plus tard le 9 février 2026 | | | |
|--|---------|---|--------------------|------------------------|--------------------|
| | | Non Membres du CSHN | Membres du CSHN | Non Membres du CSHN | Membres du CSHN |
| 1 ^{er} chien | | 34 € | 32 € | 40 € | 38 € |
| 2 ^{ème} chien | | 30 € | 28 € | 36 € | 34 € |
| 3 ^{ème} chien et suivants | | 28 € | 26 € | 32 € | 30 € |
| 6 chiens au même propriétaire | | 130 € | 126 € | 146 € | 138 € |
| Puppy – Baby – Vétéran | | 28 € | 26 € | 32 € | 30 € |
| Meute | | 82 € | 80 € | 90 € | 88 € |
| Chien supplémentaire dans la meute | | 28 € | 26 € | 32 € | 30 € |
| Couple – Classe d'Elevage – Paire | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Lot d'Affixe – Reproducteur | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Accompagnateur | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Chien ne concourant pas | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € | 10 € |